

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE SALINS LES THERMES
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)



Dossier n° 2 : PLU de Salins les Thermes

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. Bernard PERRIER, adjoint au maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 14 juin 2013 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de SALINS LES THERMES, arrêté par délibération du 13 février 2013 et reçu en préfecture le 06 mars 2013.

Sur la commune de Salins les Thermes, la surface agricole utilisée est modeste et s'élevait à 18 hectares en 2012, pour une superficie communale de 419 hectares, soit environ 4 % de la surface totale.

L'activité agricole ne représente pas un réel enjeu économique, mais contribue à lutter contre l'enrichissement des surfaces agricoles.

Le projet communal répond aux orientations préconisées dans le futur SCOT de l'assemblée du pays tarentaise vanoise.

Globalement le PLU assure la pérennité de cette activité.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté.

Chambéry, le 14 JUIN 2013
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE